

Confidential

Annex B

Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court



AFFAIRE

LE PROCUREUR C. BOSCO NTAGANDA

DÉCLARATION

Prénom : DAVID BARAKA
Nom: ELONGA
Post-nom :
Autres noms utilisés :

Sexe : Masculin
Ethnie : Hema

Père : DZDTSO ZUNGUBA
Mère : TSESI MBISI
Date de naissance : 26/02/1962
Lieu de naissance : BAMBU-MINE

Langue(s) parlée(s): Swahili; Lingala; Badha; Français.
Langue(s) écrite(s): Swahili; Lingala; Français.

Date de la déclaration : 4 septembre 2019
Lieu: BUNIA

Date(s) des autres rencontres : 3, 4 mai 2019.

Personnes présentes : Me Christopher Gosnell; Mlle Daria Mascetti.

Langue(s) parlée(s) pendant l'entrevue: Français

ELB

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Je suis aujourd'hui en présence de Me Jean-Claude NGADJOLE, personne-ressource de l'Équipe de défense de M. Bosco NTAGANDA à Bunia en RDC, tout en étant simultanément en contact téléphonique avec Me Christopher GOSNELL et Mme Margaux PORTIER situés à La Haye, qui m'ont expliqué être membres de l'Équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA, pour la signature de la présente déclaration.
2. La présente déclaration est le produit de deux rencontres précédentes tenues les 3 et 4 mai 2019 en présence de Me Christopher GOSNELL et Mme Daria MASCETTI, également membres de l'Équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA.
3. Lors de ces rencontres, il m'a été expliqué que ces entrevues étaient volontaires. Je confirme avoir été présent de plein gré et avoir accepté de répondre aux questions qui m'ont été posées.
4. Lors de ces rencontres, il m'a aussi été expliqué que je pouvais mettre un terme à ces entrevues en tout temps.
5. Il m'a été demandé si j'avais des préoccupations quelconques concernant ma sécurité personnelle et celle des membres de ma famille. Les mesures de sécurité disponibles m'ont été expliquées.
6. J'ai été informé qu'à la suite de ces entrevues, il me serait demandé de signer une déclaration après avoir eu l'opportunité de la relire et d'y apporter toutes modifications nécessaires.

BIOGRAPHIE

7. Je me nomme ELONGA BARAKA David.
8. Je réside à MONGBWALU, Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo (« RDC »).
9. Je suis présentement révérend pasteur.
10. Je suis graduant en théologie du collège ULPGL, Université des Pays des Grands Lacs.
11. J'ai fait ma formation militaire au sein de l'AFDL entre 1996 et 1999.

SITUATION GÉNÉRALE EN 2002-2003

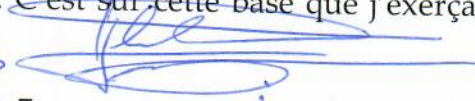
12. Entre 2002 et 2003, j'étais pasteur et je travaillais occasionnellement comme exploitateur d'or.
13. Même si j'avais poursuivi une formation militaire je n'ai pas combattu avec les FPLC en 2002.
14. En 2002, quand l'UPC a repris le contrôle de BUNIA, j'habitais à MUDZIPELA. En 2003, quand l'UPDF a chassé l'UPC de BUNIA, je n'étais pas présent. À ce moment-là j'étais à MABANGA pour exploiter de l'or, où j'exerçais également en tant que pasteur.
15. J'ai toutefois rejoint les éléments de KISEMBO quand ils étaient à DHEGO et ensuite à MAMEDI. C'est dans la brousse que j'ai commencé à servir dans les FPLC. Je faisais partie des forces sous le commandement de KISEMBO qui ont repris BUNIA.

LE RÔLE D'AUMONIER GÉNÉRAL :

16. En 2003, quand l'UPC a libéré la ville de BUNIA, j'avais un bureau dans l'office de l'État-Major avec KISEMBO et j'ai commencé à exercer mes fonctions d'aumônier général des FPLC. Ensuite, ma position en tant qu'Aumônier général des FPLC a été officialisée.
17. Je me rappelle avoir rencontré Bosco NTAGANDA pour la première fois suite à ma désignation en tant qu'Aumônier général des FPLC, cela s'est passé deux semaines après mon affectation à KATOTO, après que les forces des FPLC ont quitté la ville de BUNIA. Au cours de la période qui a suivi, Bosco NTAGANDA m'a appris ce métier et comment bien le faire.
18. Mon rôle principal était de veiller au moral des membres des FPLC, y compris la morale biblique. J'allais en effet prêcher l'évangile, ensuite je priais pour les soldats. Je les baptisais également.
19. Lorsque Bosco NTAGANDA est devenu Chef d'État-major général des FPLC vers la fin de 2003, il était important pour lui et il souhaitait que j'explique aux soldats qu'il ne fallait pas se venger des comportements commis par les autres factions. Il souhaitait aussi que j'explique aux membres des FPLC l'importance de protéger les civils, quels qu'ils soient. C'est sur cette base que j'exerçais mes



ELB



fonctions d'aumônier général. Les leçons bibliques renforçaient le message de ne pas se venger.

RENCONTRE DE PACIFICATION :

20. En 2004, je ne me souviens pas de la date exacte, j'étais présent pendant une réunion de pacification qui s'était tenue à LOPA. Bosco NTAGANDA avait invité des Lendu à participer à cette réunion. Je me rappelle de la présence du Colonel LOBO et de RENÉ qui étaient des responsables Lendu, ainsi que d'autres responsables Lendu.
21. Je me souviens que Bosco NTAGANDA avait parlé à la population dans un discours de paix et de réconciliation. Pendant cette rencontre il avait autant parlé aux Hema qu'aux Lendu. Il disait qu'on ne pouvait pas se battre entre nous, il disait toujours qu'on devait vivre ensemble parce que nous étions sur le même territoire et que nous étions des frères.
22. Ensuite à LARGU, Bosco NTAGANDA avait également tenu un discours de paix comme à LOPA, j'étais également présent pendant cette réunion. Il avait communiqué le même message qu'à la réunion de LARGU, en disant que nous sommes tous des Ituriens et qu'il fallait qu'on se réunisse.
23. Les Lendu étaient toujours présents pendant ces réunions, ils étaient invités et ils étaient les bienvenus. Suite à ces réunions il n'y avait plus de problèmes entre les Hema et les Lendu. C'était nécessaire de montrer l'importance de cohabiter ensemble.
24. Grâce aux discours de Bosco NTAGANDA, la paix et la réconciliation était revenue entre les Hema et les Lendu.

DEPART DE BOSCO NTAGANDA A L'AIDE DUGENERAL LENDU, COBRA MATATA :

25. Je ne me rappelle pas de la date exacte du départ de Bosco NTAGANDA de l'Ituri, mais il me semble que c'était vers 2005. Je me souviens bien de l'occasion, puisque nous étions obligés de quitter LARGU parce que les forces onusiennes cherchaient à nous arrêter. Alors, Bosco NTAGANDA nous a ordonné de rejoindre les forces du commandant Lendu, COBRA MATATA, qui était le général du FRPI.

ELB 



26. Nous sommes allés à MANDZANGINA et ensuite à SONGOLO, ou nous avons rencontré les forces to COBRA MATATA. Le groupe nous a amené à BAVI-MOTEUR. Le groupe de COBRA MATATA nous a bien accueilli et nous a bien reçus. Je suis resté là-bas au moins un an, mais Bosco NTAGANDA est parti pour GOMA presque tout de suite. C'est donc COBRA MATATA qui a aidé Bosco NTAGANDA à quitter l'Ituri.

OBSERVATIONS PERSONNELLES :

27. Sur la base de mes observations en tant qu'aumônier général des FPLC, lorsque Bosco NTAGANDA est devenu Chef d'état-major général il a multiplié les efforts pour créer une armée organisée, structurée et disciplinée. Quand il y avait de l'indiscipline Bosco NTAGANDA punissait les soldats avec justesse. En effet, la politique de Bosco NTAGANDA était que ses soldats ne devaient pas commettre de crime.
28. Bosco NTAGANDA ne tolérait pas que des menaces soient proférées, ou des exactions commises, que ce soit à l'encontre des Hema ou des Lendu. Dès que quelqu'un avait menacé ou commis une infraction, il était envoyé en prison.
29. Concernant sa vie privée Bosco NTAGANDA avait des enfants et s'était marié avec sa femme en ITURI. Il protégeait ses enfants et c'était un très bon père de famille.
30. Je peux vous dire que je n'ai jamais vu des gens comme Bosco NTAGANDA. Je considère qu'il était même plus pasteur que moi. Il protégeait la population civile et les militaires. Des gens comme Bosco NTAGANDA méritent une reconnaissance, le prix NOBEL : à titre de Chef d'état-major des FPLC il a travaillé pour la pacification des populations en ITURI et pour la paix. Nous avons encore besoin de Bosco NTAGANDA ici puisque les massacres continuent toujours.

CLÔTURE DE L'ENTRETIEN

31. J'ai confirmé avoir répondu aux questions qui m'ont été posées au cours de cet entretien de plein gré. Je n'ai reçu aucune menace, promesse ou incitation qui auraient pu influencer mes réponses.

ELB



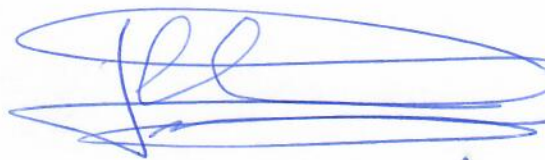
32. Je n'ai aucune plainte à formuler concernant la manière dont j'ai été traité lors de cet entretien.
33. Il m'a été expliqué que cette déclaration pourrait être utilisée dans le cadre des procédures devant la Cour pénale internationale, auquel cas, elle sera communiquée à la Cour, aux représentants de l'Accusation, ainsi qu'aux Représentants légaux des victimes. Pour ces fins, le cas échéant, j'accepte que mon identité soit divulguée.
34. Il m'a été expliqué que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour pénale internationale, publiquement, concernant les informations fournies dans la présente déclaration. Je suis disposé à le faire.
35. J'ai été informé des moyens disponibles devant la Cour dans le but d'assurer, si nécessaire, la confidentialité des informations que j'ai fournies, ma protection et ma sécurité ainsi que celle de ma famille le cas échéant.
36. J'ai été informé que ma déclaration pourrait être transmise à un État qui en ferait la demande, sujet à la décision de la Cour. J'ai été informé que des mesures de protection pourraient être disponibles dans cette éventualité. J'accepte que ma déclaration soit transmise aux autorités d'un État qui en ferait la demande, incluant le gouvernement de la RDC.
37. J'ai lu la présente déclaration.
38. Je n'ai rien à corriger ou à ajouter à la présente déclaration.
39. J'ai été informé que je pouvais être poursuivi pour faux témoignage si le contenu de ma déclaration n'était pas véridique.
40. Les informations contenues dans la déclaration sont, pour autant que je le sache et m'en souviens, véridiques et exactes.

ELB



EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ LA PRÉSENTE DÉCLARATION, CE 4EME JOUR
DU MOIS DE SEPTEMBRE, À BUNIA (RDC)

Signature du témoin : ELONGA-BARAKA-DAVID



SIGNÉ DEVANT Me JEAN-CLAUDE NGADJOLE, MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE
DÉFENSE DE M. BOSCO NTAGANDA

Signature :



Date :

04-09-2019

Lieu :

BUNIA

DECLARATION SOLENNELLE

Je soussigné(e), ELONGA BARAKA DAVID, résidant à MONGBWALU, fait la présente déclaration en attestant qu'elle est vraie, sincère et correspondant à ma connaissance personnelle :

- 1- Les membres de l'Équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA m'ont indiqué qu'ils se nommaient respectivement STÉPHANE BOURGON, CHRISTOPHER GOSNELL, DARIA MASCETTI, JEAN-CLAUDE NGADJOLE et MARGAUX PORTIER;
- 2- Les membres de l'équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA m'ont clairement expliqué qu'ils travaillaient pour l'Équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA et je comprends que leur rôle est différent de celui du Bureau du Procureur;
- 3- J'ai rencontré volontairement les membres de l'équipe de la défense de M. Bosco NTAGANDA;
- 4- J'ai été informé(e) de mon droit de refuser de répondre aux questions de l'Équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA et que je peux mettre fin à cette entrevue en tout temps ;
- 5- Je confirme que je ne suis ni témoin du Procureur ni Victime représentée par les Représentants Légaux des victimes dans l'affaire de M. Bosco NTAGANDA;
- 6- Les réponses que j'ai donné dans le cadre de mon entretien avec les membres de l'Équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA étaient libres et volontaires, sans menaces, ni promesses ;



ELB



Enfin, je m'engage à fournir à l'Équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA une pièce d'identité attestant que je porte ce nom et aucun autre :

Fait et déclaré à BUNIA, le 4 Septembre 2019

Nom, Prénom et Signature du témoin

ELONGA-BARAKA-DAVID



Déclaré devant moi le 4 septembre 2019, à BUNIA

Nom, Prénom et Signature de la personne de l'équipe de Défense de M. Bosco NTAGANDA

ME JEAN-CLAUDE NGADJOLE

